

## PRÉFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France  
Unité départementale des Yvelines

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE**

#### **DE SEPTEUIL**

**La société HAFNER SEPTEUIL**, dont le siège social se situe à Saint Galmier (42330) Avenue de Bellegarde, a déposé une demande en vue de régulariser la situation administrative du site de Septeuil (78790), Route d'Orgerus, Rue Louveau-Rouveyre. L'activité (fabrication de la pâtisserie industrielle) est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique suivante de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

#### **Activité soumise à enregistrement :**

**2220-2-a** : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc. à l'exclusion des activités classées par ailleurs et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. La quantité de produits entrants étant : 2. Autres installations que celles visées en 1 : supérieure à 10 t/j (Capacité de l'installation : 15,5 t/j de farine)

**2221-1** : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, et des activités classées par ailleurs. La quantité de produits entrants étant supérieure à 4 t/j (Capacité de l'installation : 4,5 t/j d'œufs frais)

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines se déroulera **du 27 août 2018 au 24 septembre 2018 inclus**.

Pendant la période sus-indiquée, le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à la consultation à la Mairie de Septeuil aux jours et heures ouvrables et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations du public pourront également être adressées :

- Par courrier à la DRIEE UD78 - 35, rue de Noailles - 78000 VERSAILLES
- Par courrier électronique [driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr)

Le dossier est également consultable à la DRIEE UD78 à l'adresse susvisée, ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Yvelines <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. L'installation projetée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.